

Département de l'ISERE

Communes de Vaulx Milieu, La Verpillère et Villefontaine.

**ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A LA DEMANDE D'AUTORISATION au titre des INSTALLATIONS CLASSÉES pour la PROTECTION de l'ENVIRONNEMENT (ICPE) déposée par la société STEF TSA Rhône Alpes en vue d'exploiter une plateforme logistique située sur le parc d'activité de Muissiat à Vaulx Milieu.**

Du 29 mai au 30 juin 2017

Maître d'ouvrage : Société STEF TSA Rhône Alpes

**Avis et conclusions motivés**

### **Préambule**

La société STEF TSA Rhône Alpes est une filiale de STEF LOGISTIQUE SA qui est la filiale logistique du groupe STEF SA.

Le groupe STEF SA a pour vocation principale la logistique des produits frais et surgelés en Europe («*produits alimentaires sous température dirigée*»).

La société STEF SA exploite au total 147 sites en France (données avril 2016). Son chiffre d'affaire en 2015 est de 2.826 millions d'€ avec un résultat opérationnel d'environ 100 millions d'€.

La société STEF TSA Rhône Alpes occupe en location actuellement des locaux sur les communes de Satolas et Bonce et Saint Quentin.

Sté STEF TSA Rhône Alpes  
Demande d'autorisation pour  
une plate forme logistique  
à Vaulx Milieu

Elle projette de s'implanter sur le parc d'activité de Muissiat à Vaulx Milieu et de construire 24.000 m<sup>2</sup> d'entrepôts sur un terrain de 5,8 hectares au sein d'une zone d'activité dont la vocation est de recevoir ce type d'installation.

La zone de Muissiat fait partie de la « Nouvelle ZAC » d'Activités économiques de 64 hectares, en continuité de la « ZAC du Parc Technologique » qui s'étend sur le territoire des communes de Vaulx Milieu et de Villefontaine.

En phase 1, 3 cellules sur 4 prévues (et leurs quais de chargement) seront réalisées, soit 18.000 m<sup>2</sup>. S'y ajouteront des bureaux de 728 m<sup>2</sup> de surface.

Au stade actuel du projet, les bâtiments ne seront concernés que par du stockage de produits à 14/18° et des produits « secs ».

### **Déroulement de l'enquête**

L'enquête s'est déroulée dans de bonnes conditions matérielles et le formalisme a été respecté.

La publicité a été correctement faite.

- **15 personnes** sont venues pendant les permanences du commissaire enquêteur et ont laissé 12 observations.
- **5 personnes** sont venues en dehors des permanences et ont laissé 3 observations..
- **2 courriers** ont été adressés au commissaire enquêteur avant l'enquête : INAO et Autorité Environnementale.
- Au 4 juillet 2017, les **3 conseils municipaux** des communes de Vaulx Milieu, La Verpillière et Villefontaine n'avaient pas encore donné leur avis sur le projet.
- Un tract a été diffusé dans le quartier du Clos des Lazes par une association.

### **Avis et conclusions**

Après que j'aie :

- Rencontré Monsieur Antoine Lopez, Directeur des sites STEF TSA de Satolas et Bonce et Saint Quentin, Monsieur Stéphane Lefebvre, Responsable Environnement de STEF, Monsieur Dominique BERGER, Maire

de Vaulx Milieu,

- Contrôlé l'affichage et la publicité liés à l'enquête,
- Visité le site sur le parc d'activité de Muissiat à Vaulx Milieu avec Monsieur Lopez,
- Écouté les diverses personnes ou organisations qui sont venues aux permanences et lu les observations de celles qui ont laissé leur avis sur le registre d'enquête ou envoyé une lettre à l'attention du commissaire enquêteur,
- Pris en compte les réponses du Maître d'Ouvrage au procès-verbal de synthèse,
- Pris en compte l'avis de l'Autorité Environnementale,

Malgré :

- La crainte des habitants du lotissement « Clos des Lazes », situé en bordure du site prévu (150 m environ), d'être perturbé par le trafic de poids lourds, le bruit de la circulation et le fonctionnement des installations frigorifiques de cette plateforme logistique,
- L'impact du projet sur la vue du paysage depuis les lotissements proches,
- Le niveau acoustique déjà élevé, compte tenu de la présence proche d'activités industrielles, de l'autoroute et de la voie ferrée,

Compte tenu :

- De l'objectif préfectoral de permettre le maintien et l'accueil d'activités industrielles à l'échelle du bassin économique de l'agglomération Nord-Isère,
- De la compatibilité du projet de bâtiment logistique avec le règlement d'urbanisme de la zone AUy de Vaulx Milieu,
- De la limitation de la surface des lots résiduels de façon à accueillir de petits projets qui feront une transition entre le bâtiment STEF TSA et

les habitations du « Clos des Lazes »,

- De la réalisation du barreau complémentaire de l'avenue Georges Bizet, à la demande du Maire de Vaulx Milieu, permettant de rabattre l'essentiel du trafic sur celui-ci,
- Du positionnement des quais de chargement à l'opposé des habitations les plus proches,
- Des mesures compensatoires prévues pour le trafic (Les poids lourds se présenteront sur rendez-vous, aucun stationnement de longue durée) et des modalités de suivi de ces mesures,
- De la description réaliste dans le dossier d'enquête de l'état initial du site et de son environnement, de l'absence d'implication sur la zone Natura 2000 de l'Isle Crémieu,
- Des moyens importants mis en œuvre pour la lutte contre l'incendie,
- De la prise en compte de l'ampleur des effets et des conséquences du projet sur l'environnement et la santé des riverains,
- De l'effort paysager prévu,
- Des réserves et des recommandations qui suivent,

**Je donne, en conséquence, un avis favorable pour la demande d'autorisation au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) déposée par la société STEF TSA Rhône Alpes en vue d'exploiter une plateforme logistique située sur le parc d'activité de Muissiat à Vaulx Milieu,**

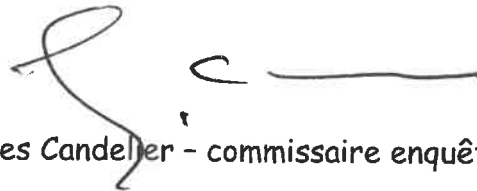
**Avec les réserves suivantes :**

- **Interdiction aux poids lourds de tourner à droite en sortant du site.**
- **Campagne de mesure de contrôle du bruit après la mise en route complète.**
- **Conservation de la piste cyclable au nord du site.**

Avec les recommandations suivantes :

- Respect des règles de circulation et de stationnement (moteur à l'arrêt).
- Vérifier si largeur de la chaussée est suffisante pour le croisement de 2 camions entre le rond point d'entrée de la zone et la sortie du site STEF.
- Contrôle de l'éblouissement dû aux panneaux solaires.
- Contrôle d'un éclairage intempestif.
- Contrôle de la végétalisation, en particulier le long de l'avenue Georges Bizet.

Fait à Montbonnot le 13 juillet 2017



Georges Candeller - commissaire enquêteur

